

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_039
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2024

40 - VENTE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN (RÉGULARISATION FONCIÈRE) HAMEAU BURNEL COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire de la parcelle 602 AH 442 située Hameau Burnel lieudit « La Landrie » sur la commune déléguée de Tourlaville.

Cette parcelle intègre une partie privée d'environ 10 m², à usage propre des propriétaires contigus, Monsieur R. CHEVALIER et Madame S. LE BIAN (voir annexe).

Afin de régulariser cette situation, il a été proposé à Monsieur CHEVALIER et Madame LE BIAN d'acquérir cette emprise au prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²), montant correspondant à l'avis de valeur vénale émis par le pôle d'évaluation domaniale de la direction immobilière de l'État le 14 novembre 2023.

Monsieur CHEVALIER et Madame LE BIAN ont émis le 15 décembre 2023 une offre d'achat au prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²) pour cette emprise foncière non bâtie à usage de cour privative, étant précisé que les frais de géomètre liés à la division foncière et de notaire pour l'acte de vente seront intégralement à leur charge.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter la vente au profit de Monsieur CHEVALIER et Madame LE BIAN d'une partie de la parcelle 602 AH 442 au prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²),
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente et ses annexes, ainsi que tout document y relatif, à recevoir par Maître Emmanuel ROBINE, notaire associé de l'étude NAPOLÉON de Tourlaville, 595 avenue des Prairies,
- dire que la recette sera imputée au budget principal.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 21h06		Nombre de votants : 54	
Pour : 54	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 14 février 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 1^{er} février 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le quatorze février à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 1^{er} février 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée 20h35) - FRANÇOISE Bruno (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée 17h54) - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MARGUERITTE Camille - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier à son départ 20h00) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à GRUNEWALD Martine
HÉBERT Dominique a donné procuration à SOURISSE Claudine
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à MARTIN Patrice
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
Déport de RONSIN Chantal pour la question 38
SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

ABSENTE

ISOIRD Valérie

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 19/02/2024



ID : 050-200056844-20240216-DEL2024_039-DE

Partie d'environ 10 m² à céder par la commune



Partie à usage de voirie conservée par la commune

